

Appel à Manifestation d'Intérêt FEAMPA 2023

Promotion, différenciation des produits locaux Structuration de la filière et du marché

Au titre de l'Objectif spécifique 2.2 du FEAMPA

ANNEXE 2 – liste des pièces du dossier de demande d'aide

Dans le cas d'un dossier relevant de la réglementation des aides d'état :

Contenu minimal des pièces à transmettre lors du dépôt du dossier de demande d'aide (article 6 règlement UE n° 651/2014) pour un « dossier admissible »		
Pièces	Transmise	
	OUI	NON
Nom de l'entreprise (+SIRET si possible)		
Taille de l'entreprise		
Description du projet		
Dates de début et de fin		
Localisation du projet		
Liste des coûts du projet		
Type d'aide sollicitée (subvention, prêt, garantie, ...)		
Montant de financement public sollicité		
Conclusion : dossier admissible		
Fait à Le Guichet XX Nom + prénom	Visa :	

Pour tous les demandeurs	Transmise		
	OUI	NON	Sans Objet
Copie(s) de l'inscription aux registres légaux (SIRET, K-Bis, publication au journal officiel, récépissé de déclaration en préfecture,...) et document attestant la capacité du représentant légal à solliciter l'aide.			
Pièce d'identité dans le cas d'une entreprise individuelle			
Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles (devis, factures proforma, contrat de travail ou autre document probant,...).			
RIB			
Statuts (<i>le cas échéant</i>)			
Organigramme de la structure comprenant la liste des membres de l'organe d'administration détaillant les mandats des membres (<i>le cas échéant</i>)			
Si le demandeur n'est pas le représentant légal de la structure : - convention de mandat ou pouvoir ou procuration ou délégation de pouvoir et signature,... - preuve d'existence légale du mandataire ou de la personne (physique ou morale) détenant le pouvoir ou la procuration (pièce d'identité ou N°immatriculation au RCS)			
Attestations de régularité sociale et fiscale (à l'exception des demandeurs de moins d'un an d'activité)			
Bilans comptables des 3 derniers exercices fiscaux Pour les entreprises : Trois dernières liasses fiscales <u>complètes</u> (Soldes Intermédiaires de Gestion, bilans, comptes de résultat, annexes) ou trois derniers avis d'imposition (micro-entreprises)			
Pré-accord de financement bancaire ou dossier de demande d'emprunt déposé auprès d'un établissement bancaire			
Procès-verbal/ délibération de l'organe compétent approuvant l'opération et le plan de financement prévisionnel (<i>le cas échéant</i>)			
Lettre d'engagement (2 dernières pages du dossier-type Synergie) complétée et signée			
Liste des obligations du demandeur complétée et signée (à télécharger sur la page FEAMPA de La Région)			

Entreprises (y compris entreprises individuelles)	Transmise		
	OUI	NON	Sans Objet
Présentation de l'entreprise et de l'activité (sur la base de documents existants : plaquette, rapport d'activité,...)			
Pour les entreprises appartenant à un groupe : Organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs et chiffres d'affaires des entreprises du groupe			
Attestation des impôts relative au régime d'imposition (pour les entreprises individuelles en création)			
Copie du jugement du Tribunal de Commerce (dans le cas d'un redressement judiciaire)			
Attestation de régularité vis à vis des obligations déclaratives (pour les pêcheurs et les 1 ^{ers} acheteurs de produits de la mer)			
Bail commercial ou acte de propriété, le cas échéant			
Pour les projets en défiscalisation directe supérieurs au seuil légal en vigueur en fonction du secteur d'activité : attestation de dépôt de la demande d'agrément fiscal			
Pour les projets en défiscalisation partagée supérieurs au seuil légal en vigueur : attestation de dépôt de la demande d'agrément fiscal, le cas échéant, dans le cas d'un montage financier en défiscalisation partagée par le biais d'une SNC, SAS, ... :			

- projet de contrat de location des biens entre l'exploitant et la SNC, SAS, ..., - tout élément (projet de promesse d'achat/vente) garantissant, au terme de la période de location, le retour des investissements loués, à la société exploitante, - Schéma de défiscalisation			
Plan d'entreprise selon le modèle joint (sauf dispositif Compensation Surcoûts- CS)			
Autre(s) à préciser par le porteur de projet le cas échéant			

Demandeurs soumis aux règles de la commande publique	Transmise		
	OUI	NON	Sans Objet
Le cas échéant, si des marchés ont déjà été lancés/approuvés : pièces relatives à la mise en concurrence pour ces marchés			

OS 2.2 – Transformation / Commercialisation	Transmise		
	OUI	NON	Sans Objet
Projets de commercialisation : charte de promotion des produits locaux, le cas échéant			
Le cas échéant : documents techniques, spécifications, expertises, audits ou études scientifiques relatif aux investissements envisagés, en lien avec la grille de notation			
Pour les projets de labellisation, certification ou marque collective : agrément de certification, document d'adhésion à la marque et charte ou cahier des charges , le cas échéant.			
Si le projet est soumis à autorisation réglementaire : justificatifs exigibles au vue de la réglementation sanitaire ou environnementale le cas échéant.			

NB : Le service instructeur pourra demander des pièces complémentaires qu'il juge nécessaires à l'instruction du dossier en fonction de la nature de l'opération, du statut du porteur de projet et des dépenses présentées.